

Ces groupes consultatifs examinent en permanence les stratégies gouvernementales de développement des affaires et du commerce internationaux. Ils ont déjà traité de questions comme la compétitivité internationale, la rationalisation des programmes et des services offerts au secteur privé, l'impact des réglementations nationales sur la compétitivité internationale, l'harmonisation des normes internationales et des normes techniques, et les lacunes dans les services destinés à certains groupes d'entreprises comme les PME. Leurs recommandations ont contribué à la formulation de la stratégie de DCI du gouvernement, à l'élaboration de l'approche Équipe Canada au pays et à l'examen, par la SEE, du financement accordé aux PME - dont nous avons précédemment fait état. De plus, le GCS sur les services commerciaux et professionnels réexamine actuellement la question de la concurrence entre les services offerts par les secteurs public et privé. Ces groupes consultatifs continueront à examiner ces questions, ainsi que les préoccupations exprimées par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Afin de permettre la pleine participation du plus grand nombre possible de dirigeants d'entreprises canadiennes, le tiers des membres des groupes consultatifs sont remplacés chaque année. Les nouveaux membres sont choisis après consultations avec divers contacts au sein du fédéral, des provinces et du secteur privé. Les critères de sélection des membres mettent notamment l'accent sur les PME (dont proviennent la majorité des membres) et sur la représentation régionale. Ces critères seront réexaminés dans le sens des critères suggérés par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Mécanisme d'examen indépendant bien établi, les groupes consultatifs sont en outre avantagés par le fait qu'un système de financement de leurs activités a déjà été mis en place.

21. Le Comité recommande que l'examen s'appuie sur les objectifs suivants : compétitivité internationale; flexibilité; rentabilité; consolidation et rationalisation des programmes et services; accent sur les PME. (page 64)

Le gouvernement endosse la proposition de concentrer l'attention sur les PME puisqu'il s'agit là d'un élément clé de l'examen. Outre les objectifs mentionnés par le Comité permanent, tout examen devrait aussi tenir compte des critères établis lors du deuxième Examen des programmes c.-à-d. les questions de savoir si le programme est dans l'intérêt public, s'il s'agit d'un rôle approprié pour le gouvernement, quel palier de gouvernement devrait y participer, si le service pourrait être fourni par le secteur privé et à quel coût, si son efficience pourrait être améliorée, et quels changements pourraient y être apportés pour fournir un service de qualité égale ou supérieure à moindre coût.

22. Le Comité recommande en outre que l'examen porte sur les points suivants :

a) les pratiques contractuelles des missions canadiennes afin de déterminer s'il s'agit là d'une façon économique et efficace de répondre aux demandes adressées aux délégués commerciaux à l'étranger;

Les contrats passés par les missions servent surtout à la préparation de rapports sur les marchés et à l'organisation de foires et de missions commerciales. On reconnaît qu'il coûte moins cher de faire faire le plus possible ces travaux à contrat au Canada puisque le délégué commercial peut ainsi se concentrer sur les activités qui comportent une plus forte valeur ajoutée pour les sociétés canadiennes.

Comme il a déjà été mentionné, la stratégie de DCI du gouvernement englobait la création du Centre des études de marché. Le Centre produit des rapports plus nombreux, plus fréquents et davantage focalisés sur les marchés et sous-secteurs que les Équipes sectorielles nationales ont identifiés comme intéressant le plus le secteur privé. Il a été établi parce que les gens d'affaires demandaient au MAECI de concentrer ses études sur des créneaux donnés. Le Centre a été notamment établi pour laisser aux délégués commerciaux le temps de répondre aux autres demandes qui leur étaient faites, pour libérer les agents commerciaux afin de leur permettre de recenser de nouvelles occasions d'affaires, et pour maintenir les contacts avec les sociétés canadiennes.